



Préavis d'adjudication de contrat

1. Titre

Base de données et analyse de scénarios sur l'offre et l'utilisation de la fibre en Colombie-Britannique

2. Introduction

Un Préavis d'adjudication de contrat permet aux ministères d'informer les entrepreneurs qu'ils ont l'intention d'adjuger un marché pour bien ou un service à un entrepreneur sélectionné d'avance. Après la publication de cet avis d'intention, et si aucune autre entreprise ou personne ne soumet un énoncé de capacités en réponse à l'octroi proposé, les exigences concernant les offres concurrentielles de la politique sont satisfaites. Si un fournisseur soumet un énoncé de capacités valide en réponse à l'adjudication proposée, il faut faire intervenir le système d'appel d'offres électronique ou traditionnel. Les préavis d'adjudication de contrat représentent un outil clé pour assurer un processus d'approvisionnement transparent, concurrentiel et efficace.

Si d'autres fournisseurs soumettent des énoncés de capacités pendant les quinze (15) jours de calendrier période d'affichage, et de satisfaire aux exigences énoncées dans le PAC, le ministère ou l'organisme doit procéder à un processus d'appel d'offres soit par le gouvernement ou le service électronique d'appels d'offres Par des moyens traditionnels, en vue de l'attribution du contrat.

3. Contexte

En raison du dendroctone du pin ponderosa (DPP), des incendies de forêt et des changements dans les politiques, l'approvisionnement en fibre de la Colombie-Britannique (C.-B.) a dramatiquement changé au cours des 15 dernières années et il est anticipé de s'épuiser davantage à moyen terme. On s'attend à ce que la réduction de l'approvisionnement en fibre ait un impact tangible sur l'industrie et les communautés qui dépendent du secteur forestier. Ce changement affectera en outre la position du Canada en tant qu'important producteur et exportateur de produits forestiers puisque la C.-B. est une des principales provinces productrices de produits forestiers. Le Service canadien des forêts (SCF) appuie le ministère des Ressources naturelles dans son mandat afin d'assurer la compétitivité du secteur forestier et, dans ce contexte, cherche une base de données détaillée et exhaustive sur l'offre et l'utilisation de la fibre de la C.-B., laquelle comprendra des données sur les usines (par ex. : scierie, panneaux, pâtes, papier, granulé et autres) et des données régionales (par ex. : zones d'approvisionnement forestier), des renseignements historiques et des prévisions de même que des capacités en matière d'analyse de scénarios axés sur les utilisateurs.

4. Objectif

Obtenir une base de données exhaustive et détaillée sur l'offre et l'utilisation de la fibre en C.-B., laquelle comprendra des données à l'échelle des usines et régionale, des renseignements historiques et des prévisions pour un minimum de 10 ans ainsi que des capacités en matière d'analyse de scénarios axés sur les utilisateurs. La notion de fibre fait référence à l'ensemble de la biomasse résineuse. L'information au sujet de l'approvisionnement devrait être régionale et aussi précise qu'une zone d'approvisionnement forestier tandis que l'information au sujet de la demande devrait être à l'échelle de l'usine et inclure à tout le moins les principaux producteurs en fonction de la liste des installations de produits forestiers du gouvernement de la C.-B. La base de données devrait être en mesure de répondre à des questions comme : existe-t-il un excès de fibre dans certaines régions de la C.-B.?, Quelle région est-elle la plus restreinte en fibre et comment cette situation évoluera au cours des 5 prochaines années? Y a-t-il de la biomasse disponible pour les producteurs non primaires? Quelles usines doivent se procurer leur fibre sur le marché ouvert? Qui achète les résidus des scieries? Où est-ce que les usines de pâtes et papiers s'approvisionnent en fibre?



Quelles sont les prévisions de coupe annuelle permise pour 2025? Quelle est le coût moyen de la fibre livré aux usines de pâtes?

Le SCF a besoin d'une base de données établie, largement utilisée et récemment mises à jour et de prévisions prêtes à être livrées dès que le contrat est conclu. Le fournisseur doit posséder une connaissance approfondie et actuelle de l'offre et de l'utilisation de la fibre en C.-B. pour être en mesure de répondre aux questions du SCF, y compris à l'échelle régionale, tout en tenant compte de la durée de vie utile des arbres affectés par le DDP.

5. Exigences du projet

4.1 Tâches, livrables, jalons et calendrier

Tâches	Livrables	Calendrier
<p>A. Présentation/démonstration</p>	<p>Présentation (~3-4 heures) visant à démontrer les capacités de la base de données et à aborder au moins 3 scénarios; répondre aux questions du SCF au sujet de la base de données, des données, des sources, etc.</p>	<p>D'ici le 10 aout 2018</p>
<p>B. Base de données sur l'offre et l'utilisation de la fibre en C.-B. et analyse de scénarios (comme demandé par le SCF)</p>	<p>Base de données et prévisions relativement à l'offre et à l'utilisation de la fibre en C.-B., y compris tout au moins les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approvisionnement en fibre, y compris la possibilité annuelle de coupe par zone d'approvisionnement forestier et l'attribution de tenures par l'entreprise ou l'usine. • Volume d'entrée de la fibre aux usines, y compris l'ensemble des scieries de bois résineux, des usines de production de panneaux, de granulé, de pâtes et de papiers. • Type d'entrée de fibre aux usines (c.-à-d., grumes, copeaux, résidus ligneux broyés, sciure de bois et biomasse). • Production résiduelle par usines de bois résineux (copeaux, sciure de bois et résidus ligneux broyés). • Comparaison entre l'offre et l'utilisation par zone d'approvisionnement forestier. • Capacité à modéliser les changements en matière d'offre et d'utilisation de la fibre (p. ex., réduction des coupes annuelles permises, fermeture d'usine) et à interpréter les impacts à l'échelle 	<p>D'ici le 10 aout 2018</p>



Tâches	Livrables	Calendrier
	<p>de la région et de la compagnie.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 10 ans de données historiques et 10 ans de prévisions. • Coût moyen livré par type de fibre. • Disponibilité de la biomasse. • Flux de la fibre entre les régions de la C.-B. <p>Capacité à répondre aux questions énumérées dans la section 4.</p>	
<p>C. Mouvement de la fibre résiduelle (comme demandé par le SCF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un aperçu actuel de la façon dont les résidus ligneux circulent entre les usines (par ex., qui s'approvisionne de qui et sous quelle forme?), y compris les volumes estimés. 	
<p>D. Rapports, appels et analyses personnalisés (comme demandé par le SCF)</p>	<p>À la demande du SCF, des appels, des courriels ou des rapports personnalisés pour répondre aux questions relatives à l'offre et à l'utilisation de la fibre en C.-B. ainsi qu'analyses détaillées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le SCF travaillera avec le fournisseur pour s'assurer de sa disponibilité et discuter des délais raisonnables et du devis relatif au travail à faire. 	<p>D'ici le 31 mars 2019</p>

6. Coût estimé

Le coût estimé de ce mandat s'élève à 85 000 \$ CA + TPS, y compris toutes les taxes applicables.

7. Accords commerciaux

Applicable provision appel d'offres restreint sous l'ALENA (Article 1016.2)

1016.2(b) - lorsque, du fait qu'il s'agit de travaux d'art ou pour des raisons liées à la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs ou de renseignements de nature exclusive, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera ;

Dispositions relatives aux appels d'offres restreintes applicable en vertu de Canada et Chili (article Kbis-09)

Kbis-09 (b) - Lorsque, du fait qu'il s'agit de travaux d'art ou pour des raisons liées à la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs ou de renseignements de nature exclusive, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant;

Applicable provision appel d'offres restreint sous l'ACI (Article 506.12)

506.12(b) - lorsque, pour des raisons d'ordre technique, il y a absence de concurrence et que les produits ou services ne peuvent être fournis que par un fournisseur donné et qu'il n'existe aucune solution de rechange ou encore de produits ou services de remplacement;



Applicable provision appel d'offres restreintes applicable en vertu de Canada-Honduras (Article 17.11)

17.11.2 b) - lorsque les produits ou services ne peuvent être fournis que par un fournisseur déterminé et qu'il n'existe aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant, pour l'une ou l'autres des raisons suivantes :

- i) le marché a pour objet la réalisation d'une œuvre d'art,
- ii) la protection de brevets, droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs,
- iii) l'absence de concurrence pour des raisons techniques;

Applicable provision appel d'offres restreintes applicable en vertu de Canada-Paname (Article 16.10)

16.10.1b) - lorsque les produits ou services ne peuvent être fournis que par un fournisseur déterminé et qu'il n'existe aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant, pour l'une ou l'autres des raisons suivantes :

- i) le marché a pour objet la réalisation d'une œuvre d'art,
- ii) la protection de brevets, droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs,
- iii) l'absence de concurrence pour des raisons techniques;

8. Exceptions au Règlement sur les marchés de l'État et aux accords commerciaux applicables

Justification du recours à un seul fournisseur - Dérogation au Règlement sur les marchés de l'État (RME) :

d) Le contrat doit être exécuté par une seule personne ou entreprise.

Le fournisseur doit être en mesure de respecter tous les critères suivants :

- Posséder une expérience de travail dans l'industrie forestière de la C.-B. et dans l'analyse des impacts découlant de l'évolution de l'offre et de la demande en fibre à l'échelle régionale et à l'échelle des usines en tenant compte des changements dans les politiques, du dendroctone du pin ponderosa ou des cycles économiques.
- Être en mesure d'utiliser des connaissances ou données exclusives (précédemment acquises ou développées) pour élaborer une base de données sur les usines de grumes (scieries et fabriques de placage), les usines utilisant les copeaux de résineux (usines de pâtes et papiers, usines de panneaux de lamelles orientées usinés) et tous les consommateurs de biomasse (y compris les chaudières de production d'énergie, les usines de granulés et les usines de panneaux de fibres de bois à moyenne densité).
- Détenir une base de données précédemment établie sur l'offre et l'utilisation de la fibre comportant au moins 10 ans de données historiques et 10 ans de prévisions et posséder des capacités d'analyse de scénarios axés sur les utilisateurs.

Le fournisseur sélectionné est le seul fournisseur en mesure de respecter l'ensemble des critères mentionnés ci-dessus de même que les critères décrits dans la section 5 – Exigences du projet.

9. Nom et adresse de l'entrepreneur proposé

MDT Management Decision & Technology Ltd.
13689 Big Bear Terrace
Ladysmith, British Columbia
V9G 1G4



10. Demandes de renseignements sur la soumission d'un énoncé de capacités

« Les fournisseurs qui se considèrent pleinement qualifiés et disponibles pour fournir les services / produits décrits aux présentes, mai présenter un énoncé de capacités par écrit, de préférence par e-mail, à la personne de contact identifiés dans le présent avis au plus tard à la date et l'heure de le présent avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer comment le fournisseur répond aux exigences. »

11. Date de clôture

Date de clôture: 14 juillet 2018
Heure de clôture: 2h:00, HAE

12. Autorité de contrat

Valérie Holmes

Spécialiste en Approvisionnement
Ressources naturelles Canada
580, rue Booth, 5ieme étage,
Ottawa (Ontario), K1A 0E4
Téléphone: (343) 292-8371
Télécopieur: (613) 947-5477
Courriel: valerie.holmes@canada.ca